



Séance du Conseil Municipal du vendredi 1 juillet 2022

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 1 juillet 2022

N°2/Compte rendu

Délégation de compétences

Le vendredi 1 juillet 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : M. Maurice MAQUIN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Léon EDART par M. Daniel AUGUSTE, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Jean-Pierre IBORRA par M. Sori DEMBELE, M. Mohamed ANAJJAR par M. Hervé ZILBER, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absent excusé :

Absents : M. Gourta KECHIT, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Pour la période comprise entre le 10 mai 2022 et le 20 juin 2022, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 13 – Demande de subvention : 2 – Prémption : 1 – Emprunt : 2

Décision n° 215/2022 en date du 23/05/2022 : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France dans le cadre du financement de l'action : DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE - VILLIERS-LE-BEL. Montant de la subvention sollicitée : 10 000 €

Décision n° 216/2022 en date du 23/05/2022 : Modification n°4 au marché de travaux de restructuration, d'aménagement et d'extension de l'Hôtel de Ville de Villiers le Bel - Lot 4 : Cloisons – doublage, faux plafonds (Marché n°2020/62). Cette modification n° 4 a pour objet de prendre en compte les ajustements nécessaires des ouvrages pendant la réalisation des travaux, soit à la suite des découvertes après les travaux de démolition soit pour l'amélioration de la qualité sur certaines prestations.

Montant de la modification : 15 365.63€ TTC, ce qui porte le montant du marché à 179 386.21 € TTC.

Décision n° 217/2022 en date du 23/05/2022 : Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne – Budget Ville – 2022. Afin de permettre le rachat d'un emprunt contracté en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts, au taux indexé sur le livret A + 0,6, la commune de Villiers le Bel contracte auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 1.146.000 € (un million cent quarante-six mille euros).

Score Gissler	:	1A
Caractéristiques	:	Prêt à taux fixe
Montant du prêt	:	1.146.000 euros
Frais de dossier	:	600 €
Durée du prêt	:	9 ans
Taux Effectif Global (taux de l'offre):	:	1,22%
Base de calcul des intérêts	:	30/360
Périodicité des échéances	:	Annuelle
Type d'amortissement	:	Amortissement constant et linéaire
Date de la première échéance	:	25/06/2023
Date de la seconde échéance	:	25/06/2024, puis le 25/06 de chaque année
Date de versement des fonds	:	22/06/2022
Remboursement anticipé	:	Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, moyennant un préavis de 6 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Décision n° 218/2022 en date du 24/05/2022 : Décision de Prémption de la propriété sise Ruelle des deux Bâtons d'une superficie totale de 02a et 99 ca, parcelle cadastrée AV n°251, au prix fixé dans la DIA, soit 176 000 euros compris une commission de 13 000 euros qui doit être payée par le vendeur.

Décision n° 219/2022 en date du 25/05/2022 : Convention de formation professionnelle portant sur des actions de formation de Brevets de Surveillant de Baignade (BSB) conclue avec l'école de sauvetage et de Secourisme de l'Ouest.

Montant de 930 € total net de TVA (le prestataire n'est pas assujéti à la TVA)

La présente convention prendra effet le 11 juin jusqu'au 19 juin 2022.

Décision n° 220/2022 en date du 25/05/2022 : Contrat conclu avec la Société SOLIHA Paris Haut de Seine Val d'Oise pour une mission complémentaire du Plan de Sauvegarde pour les copropriétés Mermoz et Les Charmes.

Montant : 11 922 € TTC. La présente convention prendra effet à sa notification jusqu'à la fin de la mission.

Décision n° 221/2022 en date du 01/06/2022 : Marché public de maîtrise oeuvre conclu entre la Ville de Villiers-le-Bel et le Groupement Quatro Architecture pour des travaux de transformation de l'ancienne Trésorerie en CCAS

Le montant total de la mission s'élève à 64 260€ TTC

Le marché prendra effet à sa notification pour une période de 14 mois.

Décision n° 222/2022 en date du 01/06/2022 : Marché public de travaux conclu avec le Groupe LOISELEUR Hauts de France Grand Paris pour les travaux de création d'un terrain synthétique de proximité au Parc de la Géothermie.

Le montant des travaux s'élève à 173 666.28€ TTC.

Le marché prendra effet à sa notification pour une durée de deux mois.

Décision n° 223/2022 en date du 01/06/2022 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2022, pour l'acquisition et la réhabilitation du Centre de Santé « Cabinet médical Val de France », Phase 1 : Acquisition ; le coût de cette acquisition s'élevant à la somme globale de 850 000€ total net de TVA.

Décision n° 224/2022 en date du 01/06/2022 : Modification n°6 au marché 2020/03 de restauration

du clos et couvert de l'Eglise Saint-Didier à Villiers-le-Bel - lot 4 « Vitraux serrurerie », ayant pour objet des travaux supplémentaires et la prolongation des travaux de la tranche optionnelle jusqu'au 15 mai 2022.

Le montant de la modification n°6 s'élève à 43 164,13€ TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 178 962,98 € TTC.

Décision n° 225/2022 en date du 02/06/2022 : Modification n°1 au marché 018/0392 de mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage approche égalitaire dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir de la ville de Villiers-le-Bel- lot 2 « accompagnement à la mise en place d'une politique d'égalité intégrée à travers l'emploi du référentiel et des indicateurs définis en phase maturation », ayant pour objet de prolonger de 12 mois la durée de la mission d'accompagnement (soit jusqu'au 3 juin 2023)

La modification n'a aucune incidence financière sur le marché initial.

Décision n° 226/2022 en date du 07/06/2022 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association Théâtre de l'ombrelle pour 2 représentations du spectacle « la pluie des mots » le mercredi 8 juin 2022 à 15h et jeudi 9 juin 2022 à 10h00 à l'espace Marcel Pagnol.

Montant de la prestation : 4 556.12€ TTC (cession du spectacle, transports, défraiements).

Décision n° 227/2022 en date du 10/06/2022 : Contrat de cession des droits de représentation conclu avec la compagnie THEATRE DE L'OPPRIME PARIS pour la création et la représentation d'un spectacle de théâtre-forum sur le thème de « éducation populaire » (représentation dudit spectacle le 14 juin 2022).

Montant : 1 717.96€ TTC.

Décision n° 228/2022 en date du 17/06/2022 : Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne – Budget Ville – pour le besoin de financement 2022. La commune de Villiers le Bel contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 2.000.000 € (deux millions d'euros).

Score Gissler	:	1A
Caractéristiques	:	Prêt à taux fixe (1,63%)
Montant du prêt	:	2.000.000 euros
Frais de dossier	:	1.000 €
Durée du prêt	:	15 ans
Taux Effectif Global	:	1,64%
Base de calcul des intérêts	:	30/360
Périodicité des échéances	:	Annuelle à compter de la deuxième échéance
Type d'amortissement	:	Amortissement constant (sauf les deux premières échéances)
Date de la première échéance	:	10/01/2023
Date de la seconde échéance	:	10/06/2023, puis le 10/06 de chaque année
Date de versement des fonds	:	10/08/2022
Remboursement anticipé	:	Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Décision n° 229/2022 en date du 17/06/2022 : Modification n°1 au marché 2022/17 de nettoyage des voies, trottoirs, espaces publics et mobilier urbain – Lots n° 1 et 2 entre la Ville de Villiers-le Bel et la société DERICHEBOURG POLYCEJA. Cette modification n°1 a pour objet de modifier le BPU balayage manuel en tenant compte des lots et des prestations du DQE qui n'étaient pas incluses dans le BPU pour éviter des difficultés dans la facturation des prestations du marché. Cette modification matérielle ne constitue pas une modification substantielle.

Cette modification n°1 n'a aucune incidence financière sur le marché. La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n° 230/2022 en date du 17/06/2022 : Modification n°8 au marché 019/038 de restauration du clos et couvert de l'Eglise Saint-Didier à Villiers-le-Bel - Lot n°1 « Maçonnerie, pierre de taille, sculpture, consolidation décors pierre » (société SAS CCR) ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger le délai d'exécution des travaux au 31 juillet 2022.

Le montant de la modification n°8 s'élève à 86 074,84 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 2 654 040,61 € TTC.

La présente modification n°8 prendra effet dès la notification.

Décision n° 231/2022 en date du 17/06/2022 : Modification n°5 au marché 019/038 de restauration du clos et couvert de l'Eglise Saint-Didier à Villiers-le-Bel - Lot n°2 « Charpente bois » (société BONNET ET FILS) ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires ainsi que la prolongation des travaux jusqu'au 31 juillet 2022 sur la tranche optionnelle.

Le montant de la modification n°5 s'élève à 19 981,92 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 339 911,60€ TTC.

La présente modification n°5 prendra effet dès la notification.

Décision n° 232/2022 en date du 17/06/2022 : Avenant n°2 au groupement de commandes n°2020/04 pour les assurances incendie accidents et risques divers (IARD) - Lot 2 C : Assurance responsabilité civile et risques annexes grands comptes, conclu avec la société SMACL.

Cet avenant n°2 a pour objet de mettre à jour et de prendre en compte la cotisation définitive pour l'exercice 2021. Montant de l'avenant : 405,23 € HT soit 441,70 € TTC.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

Publication le : 12 JUIL. 2022